



PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal
Séance du vendredi 07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de M. DELAHAYE Frédéric Maire.

Présents : Frédéric DELAHAYE, Anaïs RATS, Romain LANDRE, Maryne BENOIST, Sébastien GAUTHIER, Élisabeth DENIAU, Christophe LAMAC, Karine TOURNE, Baptiste LIGOUY, Antoine BENOIST.

Absent excusé : Pascale BUDIN ayant donné pouvoir à Anaïs RATS

Absent non excusé : Néant

Le Conseil a désigné Anaïs RATS secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Délibérations

2026-10 - Délégations du Conseil Municipal au Maire

- Indemnités du Maire et des Adjointes **Reportée**

2026-11 - Élection des délégués de la Commune au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire (CCTVL)

2026-12 - Élection des délégués du Conseil Municipal Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)

2026-13 - Élection des délégués du Conseil Municipal Conseil communautaire (PETR)

2026-14 - Élection des délégués du Conseil Municipal Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC)

2026-15 - Élection des délégués locaux Comité National d'Action Sociale pour le Personnel (CNAS)

2026-16 - Élection des délégués de la commission de contrôle des listes électorales

2026-17 - Élection des délégués de la commission communale des impôts directs (CCID)

2026-18 - Élection des délégués aux différentes commissions communales

Questions diverses

Tour de Table

CONDITION DE VOTE

Le maire rappelle que conformément à l'article L 2121-21 les nominations, les présentations, les délibérations sont désignées par vote à bulletin secret.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, par délibération à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations, aux présentations et aux délibérations.

Le conseil municipal,

DÉCIDE, du vote à main levée pour l'ensemble de la séance.

1. Nomination du secrétaire de séance

2. Approbation du PV du Conseil Municipal du 07 avril 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2026 a été approuvé

PASSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIT CLOS

A vingt-heure trente, des difficultés dans la conduite de séance sont constatées.

Compte tenu de la nature des échanges à venir, Madame Anaïs RATS, adjointe, soumet l'idée que le conseil municipal se réunisse à huis clos et le conseil ne désapprouve pas.

A vingt et une heure vingt-cinq, lors de la séance à huis clos, Monsieur Frédéric DELAHAYE, maire de la commune, informe le conseil municipal sa décision de démissionner de ses fonctions de maire de Saint Laurent des Bois.

Il précise qu'il établira son courrier de démission le mercredi huit avril, l'an deux mille vingt-six, avec Madame Carole GALLOIS, secrétaire générale de la mairie.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

La reprise en séance publique n'a pas été proposée au conseil.

Il est constaté que la séance s'est poursuivie à huis clos.

3. Délibération n°2026-10 : Délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu l'article L2123-du CGCT,

Vu la séance du conseil municipal du 22 mars 2026 au cours de laquelle ont été élus maire et adjoints,

Considérant que l'article L2122-22 du CGCT donne au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et de simplifier la gestion des affaires de la commune.

Après examen des attributions du conseil municipal que ce dernier peut déléguer au Maire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de simplifier la gestion de la commune, à donner au Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

De déléguer au maire la totalité des attributions dont la délégation est autorisée par l'article L2122-22 du CGCT, suivant la liste ci-dessous :

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 500€ fixée par le conseil municipal ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

- D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123 19 du code de l'environnement ;

4. Indemnités du Maire et des Adjointes Reportée

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la délibération relative aux indemnités de fonction du maire, des adjoints et, le cas échéant, des conseillers municipaux.

Compte tenu des échanges en séance et de la nécessité d'un examen complémentaire du dossier, le conseil municipal décide d'ajourner ce point à une séance ultérieure.

5. Délibération n°2026-11 : Élection des délégués de la Commune au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire (CCTVL)

Le Maire rappelle au Conseil que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite des élections des conseillers municipaux en date du 22 mars 2026.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'élire les délégués ci-dessous :

- TITULAIRE :
 - Frédéric DELAHAYE
- SUPPLÉANT :
 - Anaïs RATS

6. Délibération n°2026-12 : Élection des délégués du Conseil Municipal Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 22 mars 2026
Dans la mesure où Frédéric DELAHAYE a été élu Maire de la Commune de Saint-Laurent-des-Bois
Considérant que ce nouveau conseil est dans l'obligation de constituer les délégués Communaux

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'élire ses délégués comme suit :

Titulaire

- Monsieur LANDRE Romain

Suppléants :

- Monsieur Frédéric DELAHAYE
- Monsieur Sébastien GAUTHIER

7. Délibération n°2026-13 : Élection des délégués du Conseil Municipal Conseil communautaire (PETR)

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 22 mars 2026

Dans la mesure où Monsieur DELAHAYE Frédéric a été élu Maire de la Commune de Saint-Laurent-des-Bois

Considérant que ce nouveau conseil est dans l'obligation de constituer les délégués Communaux

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'élire ses délégués comme suit :

Titulaire

- Monsieur Baptiste LIGOUY

Suppléants :

- Monsieur Romain LANDRE
- Madame Karine TOURNE
- Madame Elisabeth DENIAU

8. Délibération n°2026-14 : Élection des délégués du Conseil Municipal Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC)

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 22 mars 2026

Dans la mesure où Monsieur Frédéric DELAHAYE a été élu Maire de la Commune de Saint-Laurent-des-Bois.

Considérant que ce nouveau conseil est dans l'obligation de constituer les délégués Communaux

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'élire ses délégués comme suit :

Titulaire

- Monsieur Antoine BENOIST

Suppléants :

- Monsieur Romain LANDRE
- Madame Karine TOURNE
- Madame Élisabeth DENIAU

9. Délibération n°2026-15 : Élection des délégués locaux Comité National d'Action Sociale pour le Personnel (CNAS)

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 22 mars 2026

Dans la mesure où Monsieur Frédéric DELAHAYE a été élu Maire de la Commune de Saint-Laurent-des-Bois

Considérant que ce nouveau conseil est dans l'obligation de constituer les délégués Communaux

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **D'élire** ses délégués comme suit :

- Collège des Élus :
 - Madame Anaïs RATS
- Collège des Agents :
 - Madame Carole GALLOIS

10. Délibération n°2026-16 : Élection des délégués de la commission de contrôle des listes électorales

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 22 mars 2026

Dans la mesure où Monsieur Frédéric DELAHAYE a été élu Maire de la Commune de Saint-Laurent-des-Bois ;

Considérant que ce nouveau conseil est dans l'obligation de constituer la commission de contrôle des listes électorales à la suite du renouvellement du conseil municipal,

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **D'Établir** la liste des conseillers municipaux volontaires pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales :

- M. Baptiste LIGOUY (Titulaire)
- M. Antoine BENOIST (Suppléant)

- **Précise que :**

- Cette liste sera transmise à Monsieur le préfet ;
- Les membres de la commission seront ensuite désignés par arrêté préfectoral ;
- La durée du mandat des membres de la commission est de 6 ans.

11. Délibération n°2026-17 : Élection des délégués de la commission communale des impôts directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 22 mars 2026

Dans la mesure où Monsieur Frédéric DELAHAYE a été élu Maire de la Commune de Saint-Laurent-des-Bois.

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution de la commission communale des impôts directs.

Rappelle que :

La commission communale des impôts directs est composée de :

- Monsieur le Maire Frédéric DELAHAYE, président,

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **D'Établir** une liste de contribuables en nombre double, soit :
 - 6 titulaires
 - 4 suppléants

Liste proposée :

- **Commissaires titulaires (6 noms)**
 - Mme Anaïs RATS
 - M. Romain LANDRE
 - Mme Maryne BENOIST
 - M. Sébastien GAUTHIER
 - Mme Elisabeth DENIAU
 - M. Antoine BENOIST
- **Commissaires suppléants (4 noms)**
 - Mme Karine TOURNE
 - M. Christophe LAMAC
 - Mme Pascal BUDIN
 - M. Baptiste LIGOUY

Précise que :

- Les personnes proposées remplissent les conditions requises (âge, nationalité, inscription au rôle des impositions locales, connaissance des réalités communales) ;
- Cette liste sera transmise à la Direction départementale des finances publiques, qui procédera à la désignation des membres de la commission.

Membres : Monsieur Christophe LAMAC (Titulaire)
Monsieur Antoine BENOIST (Suppléant)

Madame Anaïs RATS (Suppléant)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre le point relatif aux questions diverses.

Plusieurs sujets sont abordés par les membres du conseil municipal :

- Plusieurs membres du conseil évoquent l'absence de communication concernant certaines décisions prise par le maire, notamment en matière de devis.
- Mme Anaïs RATS, s'interroge sur les conséquences de l'annonce de démission du maire, et notamment sur le fait de savoir s'il demeure membre du conseil municipal ou s'il quitte entièrement ses fonctions. (Aucun retour du maire)
- Il est demandé de nous renseigner sur le cadre et les modalités d'ouverture de l'église

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Anaïs RATS
Secrétaire de séance



Frédéric DELAHAYE
Le Maire

